



Paris, le 19 septembre 2013

Police Technique et Scientifique

Déclaration préalable à la réunion

du 19 septembre 2013 concernant

la valorisation de la filière

scientifique

Monsieur le Directeur Général de la Police Nationale,

Mesdames et messieurs,

Depuis la déclaration préalable du dernier comité technique de la police nationale, nous avons fait un constat amer : alors que la situation quasi désespérée de la filière scientifique nécessitait une réponse forte de l'administration, elle nous propose simplement un équipement de maintien de l'ordre préférant ignorer que nos statuts sont complètement inadaptés et que nous sommes considérés par la fonction publique comme « sédentaires ».

Tous les acteurs présents aujourd'hui ont pleinement conscience que les personnels PTS encourent au quotidien des risques importants. Vous-même, monsieur le DGPN lorsque vous exercez les fonctions de DAPN, avez signé une note afin de doter en gilets pare-balles les scientifiques intervenant sur le terrain.

La note du DCSP du 27 mai 2013, (modalités d'intervention des personnels scientifiques sur les manifestations ou rassemblements publics) confirme par ailleurs le caractère dangereux et spécifique des missions des scientifiques.

Les personnels PTS assurent au quotidien des missions dont la pénibilité et la disponibilité ne sont plus à prouver (astreintes week-end/jours fériés, jours/ nuits levée de corps, assistance autopsie, gestion de scellés morbides...).

Comment justifier qu'un policier confronté ponctuellement à des situations traumatisantes ait la possibilité d'être affecté à d'autres postes moins exposés alors même que le scientifique, dont c'est le quotidien, n'a aucune issue possible ?

Comment expliquer que les heures supplémentaires, utilisées par d'autres corps pour obtenir

des revalorisations statutaires substantielles, n'aient vocation qu'à s'accumuler massivement pour les scientifiques ?

Comment nier les risques auxquels les scientifiques sont et seront plus encore confrontés demain ?

Ce ne sont pas les scientifiques qui ont choisi de partir sur les lieux sans escorte pour leur sécurité, sans OPJ pour garantir le respect de la loi pendant le travail criminalistique.

Ce ne sont pas les scientifiques qui choisissent de cumuler les heures de récupération suite à des services supplémentaires imposés par la hiérarchie dans des services en situation de pénurie d'effectifs.

Fort de ces constats, vous ne pouvez plus faire l'impasse sur un statut dérogatoire qui doit être un préalable à toute autre discussion. Vous détenez les arguments et le pouvoir de défendre notre cause.

En avez-vous la volonté ?

L'intersyndicale réitère sa demande de constitution d'un groupe de travail sur le statutaire et, à l'issue de cette réunion, attend sur ce sujet précis un engagement concret de votre part.

La Secrétaire Générale

du SNPPS-FAMI-FGAF

Nicole HELIES

La Secrétaire Générale

du SNAPATSI-CFE CGC

Nathalie MAKARSKI

Le Secrétaire Général

du SNIPAT-FO

Georges KNECHT